

Dijon, le 04/05/2020

à

Madame la Directrice académique
des services de l'Éducation nationale
D.S.D.E.N. de la Côte-d'Or
2G, rue Général Delaborde
BP 81921
21019 DIJON CEDEX

Objet : Protocole sanitaire et conditions de reprise dans le premier degré

Madame la Directrice académique,

Lors de son allocution du 13 avril 2020, le Président de la République a déclaré : « A partir du 11 mai, nous ouvrirons à nouveau progressivement les crèches, les écoles, les collèges et les lycées. » Le 14 avril, le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins affirmait : « il n'y a pas d'explication médicale à déconfiner dans le milieu scolaire en premier ». Le 24 avril, dans un note rendue publique par le Ministère de la Santé et des Solidarités, le Conseil scientifique Covid19 écrivait qu'il proposait de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre » mais qu'il prenait acte de la décision politique de réouverture au 11 mai. Un protocole sanitaire annoncé pour le 1^{er} mai arrive seulement dans les écoles et provoque l'inquiétude légitime des enseignant-es. Une lecture attentive de ce document ne laisse planer aucun doute quand à l'impossibilité de le mettre en œuvre. Il ne pouvait en être autrement sauf à ce que le Conseil scientifique se renie. Il nous ramène donc à une réalité incontournable, les conditions actuelles ne permettent pas de reprendre le 11 mai ni le 14 mai d'ailleurs, il faudra que quelqu'un se décide à le dire.

Le SNUipp FSU 21 aurait souhaité que le gouvernement endosse cette responsabilité mais ce n'est pas le cas. En maintenant sa décision de faire reprendre la classe coûte que coûte, en y adossant un protocole inapplicable, le ministre de l'Éducation nationale laisse aux acteurs de terrain dont vous faites partie, la responsabilité de dire qu'il n'est pas possible d'accueillir les personnels et les élèves en sécurité dans nos écoles. Si vous ne le faites pas, ce sont les Maires qui devront se positionner et assumer pour l'État. Ce sont les parents qui devront peser s'il est raisonnable de confier leurs enfants à l'École. Ce sont vos personnels, Madame la Directrice académique qui auront en leur âme et conscience à choisir ce qu'il convient de faire : venir en classe avec tous les risques que chacun mesure, en abandonnant au passage le travail en distanciel pour les élèves restés chez eux ou refuser ce marché de dupes. L'engagement des collègues dans le premier degré, largement salué depuis le début de cette crise sanitaire est unanime. Si certains, peu connaisseurs du monde de l'Éducation ont pu s'en étonner, tous ceux et toutes celles qui de près ou de loin côtoient le monde enseignant savent bien les

valeurs qui nous animent. Mais il n'est pas supportable que l'on instrumentalise cet engagement à des fins non avouées ou à des décisions non assumées. Inacceptable également que l'on joue du dévouement des enseignant-es pour envisager de faire reprendre la classe dans la précipitation.

Nous allons dans les jours qui viennent, Madame la Directrice académique avoir des échanges sur le sujet. Les représentant-es du SNUipp FSU 21 auront l'occasion de vous relayer les interrogations, les incompréhensions des collègues qui nous ont contacté-es. Mais avant cela, Madame la Directrice académique, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération la forte inquiétude de la profession qui, si elle a hâte de retrouver le chemin de l'École, a besoin de savoir qu'elle peut compter sur sa hiérarchie pour assumer des décisions qui pèseront sur son avenir, sur sa santé et celle des publics qu'elle accueille. A ce titre, Madame la Directrice académique, le SNUipp FSU 21 vous demande solennellement d'acter que la mise en place du protocole national est impossible à réaliser et de surseoir à la reprise de la classe dans le premier degré.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice académique, en notre sincère et profond attachement au service public d'éducation.

Pour le co-secrétariat du SNUipp-FSU21



Jean-Luc Guillemote